



ARCHIVES NATIONALES D'OUTRE-MER

SOUFFRANCE AU TRAVAIL LE DEPART ANNONCÉ DU SECRETAIRE GENERAL NE RÈGLE PAS TOUT

L'intersyndicale CFDT-CGT-FSU ANOM prend acte de l'annonce du départ du secrétaire général, qui pourrait être de nature à apaiser certaines tensions.

Toutefois, depuis cette annonce, la direction n'a aucunement modifié son comportement ni sa ligne de conduite, ce qui hypothèque chaque jour davantage le processus de « retour au dialogue » annoncé officiellement par le directeur des Archives de France. De plus, aucun calendrier précis pour le départ et le remplacement du secrétaire général n'a été communiqué et les blocages précédemment dénoncés continuent.

Si une mission d'écoute a bien été menée par l'inspection générale des Patrimoines, nous sommes toujours dans l'attente de ses conclusions.

Le processus d'élaboration d'un organigramme (qui était l'un des objectifs de la mission, annoncé dès le 22 mai par M. Lemoine) n'a pas avancé d'un iota un mois après la fin de la mission. Seul un projet très général a été présenté au CHSCT du 30 septembre, puis à tous les agents en réunion de service le 1^{er} octobre, présenté comme base de discussion.

Nous estimons qu'il est impératif que toutes les catégories d'agents soient consultées. Nous demandons à avoir communication :

- d'une note d'intention sur les raisons et buts de cet organigramme, sans oublier les fiches de poste afin que le projet puisse être valablement présenté pour avis aux organisations syndicales ;
- de précisions sur le rôle et la place hiérarchique d'un éventuel adjoint au directeur par rapport au directeur et au secrétaire général, afin que les errements qui ont mené à la situation actuelle ne se renouvellent pas ;
- d'une note récapitulant la répartition des effectifs au sein des différentes structures envisagées (matrice de passage par filière, catégorie, titulaires et agents non-titulaires, par service et par poste de travail).

La direction locale maintient son cap et la souffrance au travail est toujours autant palpable. Les agents ne se sentent pas associés à la définition d'une politique claire du service, la confiance ne saurait être rétablie dans ces conditions. L'« entre deux » actuel est préjudiciable à tous, service et agents. En fait, les agents constatent que déclaration ne vaut pas action et que, de fait, rien n'a changé.

Le médecin de prévention qui devait proposer un questionnaire visant à analyser les raisons du mal-être aux ANOM vient d'être remplacé. Que devient cette décision du CHSCT ? Comment sera-t-elle mise en œuvre ?

Plus que jamais nous restons vigilants. Les engagements pris doivent être tenus, un calendrier précis doit être présenté et soumis à discussions avec les organisations syndicales avant d'être communiqué aux agents.

Assez de tergiversations, assez de paroles, des actes !

Aix-en-Provence le 16 octobre 2015